

Forum international « Foncier et développement » organisé par le Comité technique foncier et développement (9 novembre 2010)

Session n°2 : Comment réguler les investissements agricoles à grande échelle ? Présentation: Analyse du phénomène et positionnement des acteurs¹

Michel Merlet (AGTER)
michel.merlet@agter.org

Je voudrais remercier les membres du Comité foncier, l'Agence Française de Développement (AFD) et le Ministère des Affaires Étrangères et Européennes (MAEE) d'avoir donné à AGTER l'opportunité de coordonner la réflexion collective dont je vais vous parler, sur les phénomènes d'appropriation massive et de concentration des terres agricoles dans le monde. La publication d'une cinquantaine de pages qui en a résulté, « *Les appropriations de terres à grande échelle: analyse du phénomène et propositions d'orientations* » est disponible en français et en anglais. Pendant près d'un an et demi, lors de réunions mensuelles ou bimestrielles, les versions successives du texte ont été discutées afin d'arriver à la formulation finale du document. Il aurait été impossible d'écrire ce texte sans ce processus de réflexion collective, qui a été particulièrement riche, certainement du fait de la composition du groupe de travail élargi, construit autour du noyau des membres habituels du Comité Technique Foncier et Développement, des experts travaillant depuis très longtemps sur ces questions.

On m'a demandé en 30 minutes à la fois de présenter les principales idées développées dans ce document et de les resituer par rapport aux autres propositions existant sur cette question. J'ai choisi de construire l'exposé par rapport à quelques documents de référence. Je ne reprendrai pas en détail la présentation du raisonnement du texte du Comité, une forte proportion des personnes présentes dans la salle ayant participé au processus de réflexion. Les documents que je vais évoquer sont disponibles sur le site *Foncier & Développement*, sur celui d'Agter ou sur ceux des organisations qui les ont signés.

Je commencerai par un document du Centre d'Analyse Stratégique (CAS), une institution dépendant des services du premier Ministre du Gouvernement français, qui a été finalisé avant l'été. Le Comité technique foncier et développement et un certain nombre d'entre nous, à titre privé, ont été associés à ses travaux. Je dirai ensuite quelques mots du document publié par la Banque Mondiale en septembre 2010. Puisque nous avons la chance d'avoir Harris Sélod à cette table ronde, je le présenterai d'une manière assez polémique afin de lancer un débat. Plutôt qu'un exposé magistral, je souhaite que ma présentation invite à continuer ici la réflexion menée par notre groupe au cours des mois passés. Si parfois je caricature, en poussant les raisonnements à leurs limites, ce n'est que pour faire avancer la réflexion. Je dirai quelques mots seulement du dernier document produit par le rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits à l'alimentation, Monsieur de Schutter, pour évoquer d'autres positions qui reprennent ou sont en phase avec celles d'un certain nombre d'organisations de la société civile. Je terminerai avec la présentation des idées originales - tout au moins nous l'espérons - du document du Comité foncier et développement en essayant de montrer comment il se positionne par rapport aux textes évoqués précédemment.

Le document du Centre d'Analyse Stratégique (CAS)

Le document du CAS est intitulé « *Les cessions d'actifs agricoles à des investisseurs étrangers dans les pays en développement* ». La participation aux séances du groupe de travail nous a donné l'occasion d'écouter de

¹ Ce texte a été élaboré à partir de la transcription littérale de l'intervention et a été édité *a posteriori*, en respectant le plus possible le contenu et le déroulé de l'exposé.

grands investisseurs français ou étrangers et de comprendre leur point de vue et leur façon de voir cette question. Cela nous a été extrêmement utile. Nous avons compris beaucoup de choses qu'il est difficile d'appréhender quand on n'a pas une expérience d'investisseur dans des pays étrangers. Par exemple, pourquoi des fonds d'investissement s'installent-ils en Uruguay ? Pourquoi un investisseur français bien connu va-t-il travailler en Ukraine ? Comment travaille un investisseur français en Afrique ? Vous retrouverez dans notre document beaucoup d'éléments qui ont été construits ou affinés grâce à ce que nous avons appris dans ces réunions. Toutefois, les logiques des entrepreneurs ont été finalement peu analysées dans le document du CAS. Par ailleurs, le résumé du rapport ne traduit que très partiellement le contenu global du texte, occultant une partie du raisonnement. Les propositions sont souvent contradictoires. Il faut signaler que le rapport affirme qu'il serait important de mettre en place des préférences asymétriques qui permettraient de développer ou d'établir de nouveau des niveaux de protection sur les marchés agricoles internationaux. C'est sans doute la principale mention qui s'écarte du discours dominant que l'on peut y trouver. Enfin, la recommandation phare du rapport est de proposer un *label pour l'agro-investissement responsable*.

Globalement, ce rapport présente essentiellement un point de vue, celui des grands investisseurs, et non celui des citoyens français ou de la France, ce que l'on aurait pu attendre d'un organisme gouvernemental. Ma présentation est certes un peu caricaturale, mais vous pourrez en juger par vous-mêmes en le lisant.

Le rapport de la Banque Mondiale (BM)

Le document de la Banque mondiale « *Rising Global Interest in Farmland? Can It Yield Sustainable and Equitable Benefits?* » a déjà fait couler beaucoup d'encre. Ce rapport long et dense offre une synthèse brillante et bien documentée de ces phénomènes. Vous y trouverez énormément d'informations difficiles à obtenir ailleurs. On peut regretter que seul le résumé soit disponible en français et en espagnol, et non l'ensemble du document, qui contient beaucoup d'autres choses intéressantes.

Il y a dans ce rapport tout un ensemble de faits et de chiffres accablants pour ceux qui font la promotion des investissements à l'étranger, et beaucoup d'éléments permettant de relativiser leur intérêt. L'équipe de la Banque a eu le courage de les relever et de les compiler. Un autre mérite de ce rapport est de présenter une défense de l'agriculture à petite échelle en expliquant que celle-ci est en général mieux à même de répondre aux intérêts de l'ensemble de la société que l'agriculture à grande échelle.

Vous y trouverez également une cartographie qui peut toutefois être critiquée, en particulier les cartes sur le potentiel d'expansion des cultures. Celles-ci présentent l'ensemble des terres y compris celles qui sont couvertes de forêts: les terres potentiellement les plus fertiles se trouvent en Amazonie, dans le bassin du Congo et en Ukraine. Toutefois, pour analyser quels terrains sont susceptibles de faire l'objet d'investissements à grande échelle sans dommages, selon les critères de la BM, les chercheurs ont appliqué un filtre afin de ne considérer que les terres dont la densité de population par kilomètre carré est inférieure à un certain seuil. Si on reprend l'ensemble des terres initialement identifiées par l'IIASA, l'organisme autrichien qui a travaillé avec la FAO sur les disponibilités de terres dans le monde, on obtient un tableau assez différent: au lieu des 400 millions d'ha de terres "disponibles" mentionnées par le rapport de la Banque Mondiale, le rapport initial de l'IIASA faisait état d'un milliard et demi d'hectares. Le pays qui a le plus de terres potentiellement disponibles pour l'agriculture sans irrigation, c'est les Etats-Unis. Cela n'apparaît plus avec le filtre utilisé par la Banque Mondiale pour évaluer les surfaces susceptibles d'être mises en culture, et c'est dommage. Il aurait été intéressant de montrer que les pays développés ont également beaucoup de terres qui pourraient être utilisées de manière intensive pour l'alimentation, que ce soit en Europe ou aux États-Unis.

Mais le plus gênant dans ce rapport, c'est que la théorie utilisée par les chercheurs de la BM pour expliquer les rapports au foncier et le fonctionnement économique s'avère être complètement incapable de rendre compte de ce qui se passe dans la réalité.

D'une part, les faits montrent des investissements souvent extrêmement faibles – un chiffre extrême, de

mémoire, de 5 dollars par ha pour un projet de plantation de palmiers à huile ! D'autres sont plus importants, mais une des conclusions du rapport porte bien d'une façon générale sur la faiblesse du niveau des investissements par hectare. Une autre conclusion importante de la BM, c'est que les acteurs de ces processus ne sont pas toujours des étrangers: il s'agit souvent d'acteurs locaux, parfois en association avec des compagnies étrangères. Les chiffres mettent en évidence que le phénomène réel d'acquisitions de terres est beaucoup plus vaste que ce que reflète l'analyse de presse faite par GRAIN ou d'autres organisations. Dernier point très important, les pays les plus attractifs pour ces investisseurs sont ceux dans lesquels la gouvernance foncière est la plus faible et dans lesquels les droits sur la terre sont le moins consolidés.

Ces faits sont en complète contradiction avec les éléments explicatifs du cadre théorique utilisé par les auteurs du rapport. Ceux-ci considèrent, comme tous les économistes néoclassiques que la terre est un capital comme un autre. Il faut rémunérer la terre comme on rémunère le capital et comme on rémunère le travail. La valeur d'un terrain provient du revenu qu'on peut espérer en tirer. Le problème vient du fait qu'il est souvent difficile d'anticiper la quantité de produit que peut donner la terre, en particulier pour leurs occupants actuels. Si vous êtes une tribu de Pygmées au milieu de la forêt du Congo, vous ne tirez que très peu de valeur marchande de la terre et la "valeur" de la terre, avec ce critère, est extrêmement faible. Par contre, si vous utilisez la même terre pour y faire des plantations de palmier à huile à la place de la forêt équatorienne, vous allez avoir une possibilité de profit considérable. Cette analyse amène la Banque Mondiale à dire que, dans les pays où il y a peu de population par unité de surface, là où il y a des terres "disponibles", la meilleure manière de valoriser ces terres serait de les mettre en vente aux enchères. Un encadré, repris même dans le résumé, cite comme exemple de *bonne pratique* le cas du Pérou, en expliquant que le gouvernement de ce pays a obtenu en mettant ses terres aux enchères une valeur supérieure à celle qui aurait résulté d'accords de gré à gré avec des investisseurs.

Donc, en résumant et en caricaturant quelque peu, le rapport de la Banque propose deux alternatives : là où il n'y a personne, on vend des terres aux enchères au plus offrant et là où il y a des gens, il faut régulariser leurs droits, établir un cadastre et leur donner des titres fonciers afin que puisse s'établir un marché foncier qui permettra de redistribuer la terre. Puisque la terre est un capital comme un autre, une redistribution optimale de la ressource pourra s'opérer par elle-même si les marchés sont parfaits et si l'on supprime les distorsions. Bien évidemment, les faits observés sont à l'opposé de ce que prétend expliquer ce cadre théorique. Les marchés sont tout sauf parfaits. On est confronté à des phénomènes d'accaparement, c'est-à-dire de prise de contrôle de richesses qui ne peuvent pas être expliqués par la théorie sous-jacente au raisonnement de la Banque mondiale. L'équipe de recherche de la Banque Mondiale est parfaitement consciente des risques posés par ces phénomènes, et en particulier celui de voir l'agriculture familiale décimée. Pour sortir de cette contradiction, elle propose la mise en place de sept principes fondamentaux d'application volontaire, qui sont logiques et susceptibles de faire l'unanimité. Ils sont à la base de la réflexion avec la FAO et d'un certain nombre d'autres organisations pour établir des règles de gouvernance mondiale sur ce sujet. Ces principes ne relèvent plus de l'économie, mais de la morale. Nous verrons plus tard qu'ils sont en l'état inapplicables.

Les propositions du Rapporteur Spécial des Nations Unies pour le droit à l'alimentation

Les travaux et documents de Monsieur Olivier de Schutter sont d'une autre nature. Ils prennent comme point de départ la reconnaissance des droits de l'homme et leur défense. Son dernier document, sur le droit à l'alimentation, fait un appel pour de nouvelles phases de réformes agraires au niveau mondial et pour le respect des droits des gens, des usagers. Je ne peux pas en analyser ici le contenu en détail. Je me contenterai de signaler qu'à mon avis, la définition de ces droits reste encore assez imprécise, sans pouvoir ici par manque de temps développer cette remarque. La référence à la question de la réforme agraire est bien sûr extrêmement intéressante, ainsi que l'appel à suivre les recommandations de la conférence internationale de la FAO de 2006 (ICCARD) à laquelle plusieurs d'entre nous avons participé, mais ces propositions restent assez générales et très abstraites.

Il n'y a par contre aucune référence critique directe aux limites du système juridique international. M. de

Schutter appelle à signer de plus en plus de pactes du type PIDESC, qui sont contraignants pour les Etats signataires, nous dit-il. Il ne souligne pas l'absence de mécanismes qui permettraient d'obliger les Etats à respecter leurs engagements. Un autre aspect très important n'est pas mentionné, le fait que les grandes entreprises transnationales ne soient pas considérées comme sujets de droit, si ce n'est dans les pays même. Dit en d'autres termes, ces entreprises n'existent pas dans le champ international. Personne ne peut remettre en cause le travail que fait Monsanto au niveau mondial parce qu'il n'y a aucune instance susceptible de s'occuper de cela. Cela vient du fait que tout le droit international est basé sur un droit des contrats et qu'il n'existe pas de droit au dessus des contrats. Il existe par contre beaucoup d'instances qui régularisent ou essaient de mettre un peu d'ordre dans les investissements, mais les accords sont négociés entre les investisseurs et un certain nombre d'organisations internationales, sans lien avec les besoins majeurs principaux de l'humanité, qui sont bien eux au-delà, au-dessus des droits strictement liés à l'investissement. Dans la position d'Olivier de Schutter, il aurait probablement été possible d'évoquer au moins cette difficulté, au lieu de faire comme si les pactes actuellement considérés comme *binding* ou contraignants l'étaient vraiment, ce qui n'est pas vraiment le cas.

Je ne parlerai pas des documents sur lesquels travaille la société civile au niveau mondial dans le cadre de sa contribution au processus des directives volontaires de la FAO, puisqu'ils ne sont pas encore terminés. Je dirai juste un mot sur un premier brouillon qui a été mis en circulation ou il est fait largement référence à la *tierra madre*, la terre mère, un élément certainement intéressant pour insister sur la spécificité du foncier, mais qui se situe plus dans un domaine idéologique que dans celui de l'analyse économique. La position des organisations de la société civile se rapproche beaucoup de celle d'Olivier de Schutter - ou l'inverse - en particulier pour ce qui concerne le droit international, en considérant que les conventions signées par les Etats sont d'ores et déjà réellement contraignantes.

Le document du groupe de travail élargi du Comité foncier

J'en arrive maintenant au document du Comité foncier dont je voudrais dans un premier temps signaler les limites.

Sa première limite est d'avoir été élaboré essentiellement par des français, ce qui est un peu gênant quand on sait combien il est difficile de se comprendre entre cultures différentes. Quand nous disons par exemple à quelqu'un en Bolivie que la *tierra madre* c'est de l'idéologie, il ne comprend pas pourquoi et nous rétorque que notre discours, c'est aussi de l'idéologie. Il n'a pas forcément tout à fait tort.

La deuxième limite fondamentale tient au fait que ce rapport ne se base sur aucun chiffre. Or, vous savez que pour être écouté aujourd'hui, il faut présenter des chiffres.

Une troisième critique, encore plus sérieuse, est qu'il ne se base sur aucun travail de terrain direct. Comment pouvons-nous dès lors apporter des éléments nouveaux ? De fait, toute la base empirique de la réflexion est construite à partir de terrains qui ont été faits par d'autres ou d'observations ou de dialogues qui ont été réalisés avec d'autres acteurs.

Voyons maintenant les points positifs de ce document.

Il a permis une véritable réflexion entre des gens qui pensaient de façons très différentes, et le processus a été extrêmement constructif. Cela n'a pas toujours été facile à gérer, et nous a exposé à de nombreuses critiques. Ainsi, un collègue du MAEE nous reprochait de faire figurer à la fois dans ce document des expressions qui relevaient de l'analyse classique et d'autres de l'analyse néoclassique. Pour ma part, je ne pense pas que cela soit gênant, si on privilégie l'essentiel, réfléchir et essayer d'avancer. Nous évoquions il y a un instant qu'il fallait réduire un certain nombre de distorsions du marché. Rien n'empêche de dire cela tout en ayant une analyse de la terre qui s'appuie sur David Ricardo. Ce texte est le condensé d'une réflexion collective. En ce sens, il y a forcément des formulations qui peuvent être améliorées, d'autres qui devraient sans doute être revues, mais le travail reflète globalement un véritable processus de convergence.

Quels sont les plus de ce document ?

Le premier, c'est d'aborder le sujet dans sa globalité. Nous ne nous contentons pas d'examiner la question des investissements agricoles dans les pays du Sud vis-à-vis des pays du Nord. Nous envisageons aussi les risques que ces processus peuvent faire courir à l'humanité toute entière. Nous nous demandons en quoi les investissements aujourd'hui en cours au Congo, au Brésil ou en Indonésie nous concernent aussi nous, habitants de la région parisienne. Le document analyse les processus d'accaparement de richesses, les phénomènes d'appropriation massive de terres et la concentration de terres et montre qu'ils représentent un risque majeur pour l'humanité, et cela pour différentes raisons, comme nous le verrons tout à l'heure.

Autre aspect important, le document aborde les choses de façon historique en essayant de voir comment les situations présentes se sont construites et en analysant ce qu'il y a de neuf dans les processus actuels. Beaucoup de chercheurs ont fait cet exercice de chercher ce qu'il y avait de nouveau dans les processus d'acquisitions/appropriations massives. Ce que notre document souligne, et peu d'autres travaux le font, c'est que l'on peut aujourd'hui s'approprier toute la richesse de peuples entiers de façon extrêmement rapide sans faire la guerre, sans les coloniser et de plus, sans avoir besoin de déplacer de grandes quantités de populations. Nous savons tous que la guerre a été à la base des processus de colonisation. En Amérique latine, quand on n'avait personne pour travailler les terres conquises, on a importé des esclaves d'Afrique pour mettre en place les plantations. Quand on a eu trop de paysans pauvres par exemple en France, en Italie, en Irlande ou ailleurs, on a exporté des paysans pauvres en Argentine ou au Sud du Brésil pour qu'ils mettent en valeur la pampa. Tout cela a pris beaucoup de temps. Mais vous ne pouviez pas accéder aux richesses d'un territoire si vous n'aviez pas de main d'œuvre à exploiter. C'est une observation évidente, mais absolument fondamentale. La grande nouveauté des processus qui nous intéressent, c'est qu'il est aujourd'hui possible avec les moyens de production modernes de s'approprier en quelques années les richesses d'un très grand nombre de personnes sans tuer personne, sans coloniser le pays, et qui plus est, en signant des accords ou des contrats avec les gouvernements ou les intéressés, qui soient acceptés par les deux parties. C'est cela qui est nouveau. Et c'est extrêmement grave parce qu'il y a un milliard et demi d'hectares de terres sous utilisées qui sont potentiellement susceptibles de passer par ce type de processus.

Le document propose une critique assez fondamentale des concepts et des idées, en commençant par le concept d'investissement. Qu'est-ce que c'est qu'un investissement ? Peut-on vraiment parler d'investissement quand on investit sur des milliers d'ha 5 dollars à l'ha – pour reprendre l'exemple de la Banque ? Quand on parle d'investissements, cela concerne à la fois des "investissements" dans la terre et des investissements pour construire des sucreries, mais aussi des routes. On mélange des contenus complètement différents au niveau théorique et au niveau pratique. Le document du Comité clarifie les choses en disant « il n'y a pas *toujours* investissement, il y a parfois des phénomènes d'accaparement, mais il ne s'agit pas nécessairement d'accaparement de terres. En Argentine, je pense aux opérations de Benetton par exemple, en Patagonie, qui avait acheté déjà bien avant que l'on se préoccupe de ces questions d'accaparements massifs un peu plus d'un million d'hectare dans cette région certes peu fertile. Dans ces conditions, il y a accaparement de richesses sans qu'il y ait accaparement de terres car les phénomènes de concentration foncière passent le plus souvent par des achats et des ventes.

Le document insiste aussi sur l'irréversibilité de ces processus. Il est impossible de revenir en arrière quand on se trompe. Si ce n'était pas le cas, il n'y aurait que moindre mal, mais lorsque quelques centaines de milliers d'hectares de forêts ont été transformés en plantations de palmiers à huile, il n'est pas possible de revenir ensuite à la forêt équatoriale avec sa biodiversité et ses Pygmées. Cela donne une autre dimension aux défis.

Le grand scoop de notre papier - il faut voir cela avec humour - c'est de réintroduire le concept de *rente foncière*, vieux de plus de cent ans ! Jusqu'à ces dernières décennies, tous les économistes, depuis les classiques jusqu'aux premiers néoclassiques, reconnaissaient la spécificité du foncier. Ils avaient tous réfléchi sur l'importance du concept de rente foncière. Nous avons eu de grosses difficultés pour traduire rente foncière en anglais. Le mot *rent* n'a plus le même sens aujourd'hui et l'idée ne passe plus. En français, si l'on fait exception de quelques personnes ayant fait un petit peu d'économie qui arrivent encore à comprendre de quoi nous voulons parler, le concept est difficile à appréhender pour la plupart de

gens. On en arrive à un tel niveau d'uniformisation de l'idéologie que l'on n'a même plus les mots pour décrire des choses aussi fondamentales que la question de la rente foncière. La réintroduction de cette notion nous a permis de déboucher sur une proposition concrète, celle de la fiscalité foncière, qui lui est directement liée. Nous l'avons développée au début un peu à la manière d'une provocation dans le texte mais nous sommes arrivés à la conclusion qu'il s'agissait bien d'une piste clé pour l'avenir.

Qu'est-ce que la rente ? C'est une partie de la production qui n'est pas liée au travail investi sur une parcelle. La rente ricardienne est la seule que nous ayons développée dans le document. Nous avons préféré ne pas complexifier l'analyse en développant les autres types possibles de rentes. C'est un sujet que nous continuons à travailler et que nous reprendrons ultérieurement. Constaté qu'il y a toujours une partie du produit de la terre qui n'est pas le fait du travail actuel ou passé des hommes permet de faire le lien avec une autre question centrale, celle de *bien commun*. Cela permet de justifier et de rendre légitime l'application d'un certain nombre de restrictions sur les usages de la terre, puisqu'il y a toujours une partie qui finalement appartient ou devrait appartenir à tous. Prenons un exemple provocateur, si les brésiliens coupent la forêt Amazonienne, et si nous en souffrons les conséquences, nous sommes en droit de revendiquer pour nous aussi un droit de regard, c'est-à-dire certains droits pour participer à la décision sur la façon dont est gérée l'Amazonie.

En ce qui concerne le droit international, le document du Comité Foncier constate qu'il existe des pactes comme le PIDESC par lesquels les Etats se sont engagés à respecter un certain nombre de droits fondamentaux. Mais il souligne aussi qu'il n'existe pas de mécanisme qui sanctionne ceux qui ne remplissent pas leurs engagements. Mettre en avant cette déficience absolument fondamentale du droit international constitue une nouveauté car, à notre connaissance, très peu ou aucune autre observation de ce type n'est formulée dans le panorama institutionnel mondial par ceux qui traitent des appropriations massives de terres.

Un autre aspect important porte sur l'analyse des droits. Le travail accumulé par le Comité foncier au cours des dernières années a permis de rappeler qu'au lieu de parler d'un droit de propriété sur une parcelle, il est préférable de souligner qu'il existe toujours différents droits, certains étant individuels et d'autres collectifs. On peut dès lors très bien avoir en même temps des droits privatifs qui sont sécurisés et reconnus et des droits de gestion ou de contrôle collectifs, au niveau du territoire, du pays, ou pourquoi pas de la planète. On perçoit aisément comment cela permet de faire le lien avec la question de la rente.

Le document replace les processus d'appropriation dans l'étude générale de la différenciation des agricultures sous l'effet des marchés agricoles. Il reprend le constat bien connu des différences de productivité. Lorsque sur un même marché international ou national, on trouve des paysans aux systèmes de production de productivité très faible qui vendent un quintal de riz au même prix que des entreprises qui produisent avec des productivités 500 fois supérieures, il y a échange d'une journée de travail contre 500 jours de travail. Dans ces conditions, quand bien même tous les acteurs soient honnêtes et sympathiques, celui qui a la plus faible productivité n'a aucune chance de pouvoir se développer ou même seulement de survivre. La pauvreté de milliards de paysans ou d'anciens paysans en est le produit.

Quelle sont les conséquences pour notre réflexion ? Les appropriations de terres sont le fait de grandes ou de très grandes entreprises à salariés qui fonctionnent souvent avec des moyens technologiques modernes et créent très peu d'emplois. (Le nombre d'emplois créés par hectare est une autre donnée très illustrative présente dans le document de la Banque que je n'ai pas mentionnée précédemment. Je me souviens de mémoire d'un exemple extrême où il y avait 0,005 postes d'emplois créés par ha, dans d'autres cas, c'était plus, mais les ordres de grandeur étaient toujours très faibles). Ces structures qui produisent avec très peu de salariés vont être en mesure de s'approprier la terre des gens qui en faisaient usage auparavant. Si ce n'était que cela, ce serait finalement un moindre mal lorsque la densité de population était très faible. Mais elles vont aussi provoquer la destruction à l'autre bout de la planète des systèmes de production de centaines de milliers de personnes qui produisent sur des surfaces réduites et avec des outils et des intrants plus rudimentaires. Cet effet à distance n'est mis en avant par personne alors qu'il est fondamental. Le rapport de la Banque Mondiale fournit tous les éléments pour arriver à cette conclusion, mais ne pousse

pas l'analyse jusque là. Le sujet était pourtant déjà évoqué dans un document de Klaus Deininger et Vera Songwe au début de l'année 2009 (brief ARD # 45): ils mettaient en évidence que les risques majeurs des phénomènes d'investissement massifs étaient la destruction à grande échelle des agricultures paysannes du monde, avec une augmentation des inégalités et une diminution de l'efficacité économique.

Le dernier point important qu'aborde le document du Comité foncier concerne la nécessité d'aller au-delà des souverainetés nationales. C'est un sujet particulièrement délicat. Il est très mal vu dans les pays africains qu'une ancienne puissance coloniale comme la France dise cela, dans la mesure où le contrôle du foncier et des ressources naturelles a été un des acquis de la décolonisation (même si celui-ci est souvent plus formel que réel). Affirmer qu'un pays n'a pas tous les droits sur la terre qui est la sienne est difficile à dire, mais c'est pourtant une évidence. Le fait de maximiser la production économique au niveau de chaque pays ne permet pas d'arriver à une situation idéale au niveau global. Les tensions énormes et les véritables défis qui naissent de la répartition inégale des ressources et des populations ne peuvent pas se résoudre d'un coup de baguette magique. Tant qu'il y aura des populations importantes qui ne disposent pas de suffisamment de ressources en terre pour se nourrir facilement (comme en Chine, par exemple) et d'immenses territoires très peu peuplés et valorisés (comme en Afrique, par exemple) les choses seront très compliquées et des solutions devront être recherchées. C'est d'autant plus difficile qu'il est en même temps urgent d'améliorer le droit international dans le but de contribuer à construire un nouveau système de gouvernance mondiale.

Je terminerai en disant un mot sur la stratégie. Le document du Comité essaie d'être le plus cohérent et le plus exhaustif possible dans son analyse et en même temps assez pragmatique sur la stratégie. Il affirme que les mesures volontaires ne doivent pas être dépréciées, et qu'elles permettront d'avancer. Mais il ajoute aussitôt que ces mesures volontaires ne peuvent pas être suffisantes. Le fait que ce soit pour le moment impossible ne doit pas conduire au renoncement. Nous prenons à ce propos l'exemple de l'Europe. La construction de l'Europe après la seconde guerre mondiale était quelque chose d'absolument impensable et impossible. Nous l'avons fait, ou plutôt, nous sommes en train de le faire. Ce n'est pas simple, il y a beaucoup de problèmes, mais la situation d'aujourd'hui est bien meilleure que lorsque nous étions constamment en guerre les uns contre les autres. Il existe sans doute au niveau des espaces régionaux la possibilité de commencer à dépasser les souverainetés nationales. Ce point est rapidement évoqué dans le document.

Le cheminement vers un droit obligatoire devrait concerner toutes les questions qui engagent l'avenir de l'humanité. Nous nous sommes appliqués à démontrer que la question des appropriations massives de terres engageait l'avenir de l'humanité et posait la question du choix de modèles de société. Il ne s'agit pas seulement de faire de l'évaluation financière de la rentabilité des investissements, mais de l'évaluation économique, avec une difficulté théorique majeure: la méthode des prix de référence ne peut pas s'appliquer puisque les prix frontières entre la planète et le reste de la galaxie n'ont pas de sens. Une autre question de fond reste entière: comment procéder puisqu'il est impossible de quantifier la « valeur » de tous les types de richesses (naturelle, sociale, ...)?

Les différentes propositions que je viens de lister peuvent être taxées d'utopistes, mais la conclusion sur laquelle je voudrais clore mon exposé est la suivante. Il y a un certain nombre de choses qu'il faut absolument changer, ce qui, pour le moment, est impossible. La position que nous avons adoptée, et qui a été reprise – tout au moins c'est l'analyse que j'en fait – par la France dans son document de 5 pages, c'est qu'il faut faire tout ce qui est possible pour que ce qui est aujourd'hui impossible devienne un jour possible.

Cela ne pourra pas se faire uniquement du fait de l'action des gouvernements. Le rôle de la société civile sera essentiel. Ce n'est pas pour demain, mais ce n'est pas une raison pour nous mettre un bandeau sur les yeux et refuser de voir ce qu'il faut absolument changer.